

Hugues ROL
Commissaire Enquêteur

Plan Local d'Urbanisme

PLU

Chambray

lès-Tours

ACTES ADMINISTRATIFS

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
n°2026_0088 du 8 juin 2026

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée à l'urbanisme, au
foncier et aux projets urbains,



Valérie TUROT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
Pôle politique de l'habitat
Dossier suivi par Claire COLBEAU-JUSTIN
☎ 02.47.80.11.47.
Mél : c.colbeau-justin@tours-metropole.fr
Nos Réf : H.11.8.

Monsieur Christian GATARD
Maire
Hotel de Ville
BP 246
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Tours, le **30 MARS 2022**

Objet : demande de prescription d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours

Monsieur le Maire,

Dans le prolongement des échanges avec votre commune, la Métropole souhaite engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité de votre PLU, pour créer une opération de 10 logements d'habitat adapté à destination des Gens du Voyage en lieu et place de l'actuelle aire d'accueil des gens du voyage située sur la parcelle ZA 285.

Dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, ce secteur en zonage Ne, correspond à des installations et des équipements d'intérêt public dont la création d'aire d'accueil.

La réalisation de ce futur projet d'habitat social individuel revêt un caractère d'intérêt général puisqu'il permet de répondre aux obligations de la Métropole en matière d'équipements d'accueil pour les voyageurs. Aussi, nous devons dès à présent initier les démarches nécessaires pour permettre la création de cette opération de logements sociaux sur cette parcelle.

Il appartient à Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière d'urbanisme d'engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU communal.

Le lancement de cette procédure fera l'objet d'une information en Conseil métropolitain. Une fois le dossier de projet de déclaration de projet établi, une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées sera organisée puis le projet fera l'objet d'une enquête publique avant d'être éventuellement modifié, et approuvé par le Conseil Métropolitain après avis du Conseil Municipal. Le délai de réalisation de cette procédure sera d'environ 12 mois.

Au préalable, je souhaite recueillir votre avis soit par l'intermédiaire de l'avis du Conseil municipal sur la prescription de la déclaration de projet soit par simple courrier.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions que vous jugerez utiles de solliciter et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations respectueuses.

3m à la i,

**Le Vice-Président délégué aux
Gens du Voyage, aux équipements
sportifs et aux moyens généraux**



Sébastien MARAIS



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 037-213700503-20220713-DEL20220710-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022/07/10

DATE DE CONVOCATION
30/06/2022

DATE D'AFFICHAGE
30/06/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 07 JUILLET A 20 HEURES,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil
Municipal en séance publique sous la présidence de M. GATARD Christian,
Maire.

Mme TAILLANDIER-SCHMITT Anne est élue secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

VOTANTS 33

ETAIENT PRESENTS :

M. GATARD Christian, M. VALLEE Didier, Mme RIOLET Murielle, M. SCAVINER Yves, M. COUILLANDEAU Jean-Michel, Mme PERIGNON Mélanie, M. GADRAT Antoine, Mme DUGUET Véronique, M. CHANDENIER Jacques, Mme MONMARCHÉ-VOISINE Agnès, Mme BEDET Anaïs, Mme DUBOIS-KOSTRZEWA Florence, Mme HALLARD Claudie, M. BEAN Thibault, Mme GALLMANN Delphine, M. RUSSEAU Guy, Mme KHELIFI Chantal, Mme BEIGNEUX Céline, M. LE SOURNE Philippe, Mme TAILLANDIER-SCHMITT Anne, M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick, Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 28

VOIX CONTRE : 5

ABSTENTIONS -

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme BERHOUET Florine à Mme BEDET Anaïs,
- M. BOUTET Kevin à Mme RIOLET Murielle,
- M. CARRERE Laurent à Mme PERIGNON Mélanie,
- M. DELCROIX Yves à M. VALLEE Didier,
- Mme BRAGOLET Marie-Noëlle à M. CHANDENIER,
- M. CHOUTEAU Christian à Mme DUBOIS-KOSTRZEWA,
- Mme GEORGET Anne à Mme HALLARD Claudie,
- M. GARCIA Guillaume à M. GATARD Christian,
- M. ROLQUIN Michel à M. LAMY Michel.

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 15 JUL. 2022

REÇU EN PREFECTURE

LE : 18 JUL. 2022

PUBLIE OU NOTIFIE

LE : 15 JUL. 2022

OBJET

URBANISME

**Demande de prescription d'une procédure de déclaration du projet
valant mise en compatibilité du PLU – Création de 10 logements
adaptés à destination des gens du voyage**



Le Maire

C. GATARD

Monsieur Vallée, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée que la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage oblige les communes de plus de 5 000 habitants à prévoir des emplacements de séjour pour les populations itinérantes. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de juin 2002, copiloté par le Département et l'Etat, révisé en décembre 2017 et modifié en juillet 2019, prévoit que Tours Métropole Val de Loire, compétente en la matière, crée les équipements suivants :

- **44 places-caravanes de terrains familiaux locatifs :**
 - 20 places-caravanes générées par la commune de Ballan-Miré,
 - 24 places-caravanes générées par la commune de La Riche.
- **10 logements dans le cadre de la formule habitat adapté** sur le site de l'ancienne aire d'accueil de la commune de Chambray-lès-Tours.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la Ville afin de pouvoir réaliser cette opération de 10 logements d'habitat adapté en lieu et place de l'actuelle aire d'accueil située sur la parcelle ZA 285, à l'Est de la commune entre la départementale D943 et le bois des Hâtes.



En rouge la parcelle ZA 285

Le lancement de cette procédure fera l'objet d'une information en Conseil Métropolitain. Le délai de réalisation de celle-ci est estimé à 12 mois. Afin de pouvoir la lancer, il est demandé aux élus du Conseil Municipal de donner leur avis sur cette prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours.

Vu le courrier de Tours Métropole en date du 30 mars dernier demandant la prescription de déclaration de projet valant mise en compatibilité de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Urbanisme et Vie économique » en date du 4 juillet 2022,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Vallée,
après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERT Patrick, Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève, M. ROLQUIN Michel).

- **DONNE** un avis favorable à la prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours pour la création de 10 logements d'habitat adapté à destination des Gens du Voyages en lieu et place de l'actuelle aire d'accueil située sur la parcelle ZA 285 en zone Ne du PLU.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé :
 - à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire,
 - à M. le Président de Tours Métropole Val de Loire,
 - au service municipal concerné : Urbanisme.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance



A. TAILLANDIER-SCHMITT

Pour extrait conforme :

Le Maire,



C. GATARD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 A 18H**

Convocations adressées le 8 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 74
Nombre de délégués votants : 85
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND est arrivé à la délibération n°5, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Christophe LOYAU-TULASNE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY est arrivée à la délibération n°7, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE est arrivée à la délibération n°5, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER est arrivée à la délibération n°3, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Mélanie FORTIER, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Wilfried SCHWARTZ, Cathy MUNSCH-MASSET.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022,
- Information de M. Gatard, vice-président, concernant la prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours.

🔗 INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022, DES DECISIONS N° D2022-40 A D2022-50 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AOUT ET SEPTEMBRE 2022

🔗 RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

2) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

🔗 FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

3) ECOQUARTIER ZAC MONCONSEIL - APPROBATION DU TRANSFERT DES OUVRAGES DE LA VILLE DE TOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

🔗 URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD

4) TOURS - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

🔗 ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND

5) TOURS - JOUE LES TOURS - APPROBATION DES RAPPORTS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE PARKINGS EN OUVRAGE - ANNEE 2021

6) TOURS ET JOUE LES TOURS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARKINGS EN OUVRAGE - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

🔗 EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS

7) TOURS - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LA GLORIETTE - ANNEE 2021

🔗 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION : rapporteur Monsieur Thibault COULON

8) CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE FACULTE D'ODONTOLOGIE

👉 CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET

9) DRUYE SAVONNIERES VILLANDRY BALLAN-MIRE BERTHENAY PARCAY-MESLAY ROCHECORBON - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DES COMMUNES

10) TOURS - SAINT AVERTIN - SAINT CYR SUR LOIRE - SAINT PIERRE DES CORPS - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE - FIXATION DES TARIFS 2023 DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE

11) FIXATION DES TARIFS 2023 DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

12) FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2023 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DELIBERATIONS - RAPPORTS - DISCUSSIONS - SCRUTINS - VOTES

Désignation de Madame Claudie HALLARD en qualité de Secrétaire de séance.

Frédéric AUGIS : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022. Y a-t-il des demandes sur ce PV ? Il n'y en a pas.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Information de Monsieur GATARD concernant la prescription.

Christian GATARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais vous informer d'une modification du PLU de Chambray-lès-Tours, ce sera une mise en compatibilité du PLU donc c'est juste une information comme on se doit de le faire dans le cadre de notre charte de gouvernance. Je voulais simplement préciser que le but c'est de transformer notre aire d'accueil des gens du voyage qui était destinée à accueillir des caravanes en une aire d'accueil pour de l'habitat social adapté, toujours pour les gens du voyage.

Frédéric AUGIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
CENTRE - VAL DE LOIRE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc »
sur la déclaration de projet n°2 emportant mise en compati-
bilité
du plan local d'urbanisme (PLU)
de Chambray-lès-Tours (37)**

N°MRAe CVL-2026-
012986/KK AC PLU

Avis conforme en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégialement le 16 mars 2026, en présence de

Jérôme DUCHENE, Isabelle La JEUNESSE, Corinne LARRUE, et Jérôme PEYRAT.

chacun de ces membres délibérants attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans la présente décision,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu les arrêtés ministériels portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe) du 2 mai 2023, du 19 juillet 2023, du 3 juin 2024 et du 6 juin 2024 ;

Vu la demande d'avis conforme en application des articles R. 104-33 al 2 et R. 104-35 du code de l'urbanisme, relative à la déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37) reçue le 3 février 2026 ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 5 mars 2026 ;

Considérant que la procédure de mise en compatibilité n°4 du PLU de Chambray-lès-Tours vise à permettre la reconversion d'une ancienne aire d'accueil des gens du voyage d'environ 12 400 m², située

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°CVL-2025-012986/KK AC PLU en date du 16 mars 2026

Déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37)

sur la parcelle ZA 285, au lieu-dit « La Coudre » sur la commune de Chambray-lès-Tours, par une opération d'habitat adapté destinée à des gens du voyage en voie de sédentarisation ;

Considérant que le projet consiste en :

- la réalisation de 10 logements locatifs sociaux individuels, associés deux par deux,
- l'installation des équipements et réseaux (électriques, d'eau potable, de gestion des eaux usées et eaux pluviales),
- l'aménagement des voies d'accès, l'aménagement paysager, l'éclairage public et les places de stationnement permettant l'installation d'une à deux caravanes sur chaque terrain privé ;

Considérant que la mise en compatibilité du PLU prévoit dans cet objectif de :

- reclasser la parcelle (environ 19 585 m²) accueillant le projet, du secteur Ne vers un secteur Ng spécifiquement dédié au projet,
- modifier les règles d'implantation et de densité des constructions autorisées au sein du nouveau secteur Ng,
- créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « La Coudre » dédiée sur le secteur du projet ;

Considérant que ce projet répond aux obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Indre-et-Loire modifié en juillet 2019 et aux orientations du 4^{ème} programme local de l'habitat de Tours Métropole Val de Loire adopté le 24 juin 2024 ;

Considérant que la partie du site qui accueillera le projet a déjà été imperméabilisée dans le cadre de l'aménagement antérieur du site par Tours Métropole Val de Loire de l'aire d'accueil des gens du voyage (mise en service en février 2007 et fermée en octobre 2019) ; que le projet prévoit ainsi de préserver les espaces non imperméabilisés du secteur Ng et de ne pas engendrer d'artificialisation supplémentaire ;

Considérant que le site du projet, principalement entouré de zones agricoles et boisées, est implanté en entrée d'agglomération ;

Considérant que le site du projet est situé à proximité de la route métropolitaine 943, aménagée en deux fois deux voies, qui constitue à la fois la principale voie d'accès aux commerces et services les plus proches, mais aussi une coupe importante isolant les espaces situés de part et d'autre ; que le site du projet est isolé des espaces urbanisés du cœur de la métropole tourangelle par la ligne LGV et par le boulevard périphérique sud (RM 37) ;

Considérant que la localisation du projet permet un bon accès depuis les routes mais rend nécessaire l'usage de véhicules motorisés pour une grande partie des trajets des futurs habitants ; qu'à terme, le

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°CVL-2025-012986/KK AC PLU en date du 16 mars 2026

Déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37)

dossier indique que le site bénéficiera de la proximité (1,2 km) de la ligne 2 du tramway et de l'itinéraire cyclable inscrit du schéma directeur métropolitain (Vélival) ;

Considérant que le site est exposé aux nuisances sonores en raison de la proximité de la route RM 943, classée en catégorie 2 au classement des infrastructures routières et autoroutières d'Indre-et-Loire (arrêté préfectoral du 26 décembre 2024) ; que les modalisations de bruit réalisée en 2020 dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Tours Métropole Val de Loire indiquent que le site est exposé en journée à un bruit moyen de 60 à 70 dB et de 55 à 60 dB en période nocturne ; qu'hormis au niveau de l'entrée du site, les niveaux de bruit modélisés ne dépassent pas les valeurs limites réglementaires (arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement) ;

Considérant qu'un merlon antibruit en terre arboré entoure déjà le site d'implantation du projet ;

Considérant que les nouveaux bâtiments devront respecter les prescriptions d'isolement acoustique définies par l'arrêté du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ; qu'une attention particulière devra être portée par le porteur de projet à l'évaluation et à la prévention des risques de nuisances sonores et de pollution atmosphérique ;

Considérant que le site du projet est soumis à un risque important de retrait-gonflement des argiles ;

Considérant que le cadre de vie proposé dans le cadre de ce projet semble peu attractif, d'autant plus dans le cadre de séjours de longue durée prévus sur le site, en raison de la proximité des routes de grande circulation, de la ligne Grande vitesse, de l'isolement géographique potentiel, de la proximité d'un cimetière de l'autre côté de la RM 943 et d'une plateforme de compostage est située à environ 230 m du site ;

Considérant que l'OAP fixe notamment les principes d'aménagement suivants :

- implanter « en retrait de la zone de bruit »,
- sécuriser l'entrée / sortie automobile existante depuis le chemin du Petit Porteau et assurer le raccordement du site à l'itinéraire Vélival n°1,
- requalifier les espaces verts et le merlon planté entourant le site,
- maintenir en pleine terre les espaces non artificialisés au nord de l'ancienne aire d'accueil,
- prévenir le risque de retrait / gonflement des argiles en éloignant les végétaux des fondations et des réseaux enterrés,
- aménager des espaces de transition paysager ;

Considérant que le règlement écrit du PLU est également modifié pour établir des règles spécifiques au nouveau secteur Ng et notamment :

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°CVL-2025-012986/KK AC PLU en date du 16 mars 2026

Déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37)

- permettre les constructions destinées à l'habitation en secteur Ng,
- imposer un recul de 75 m depuis l'axe de la voie,
- imposer une emprise au sol des constructions maximale de 20 % de la superficie totale du terrain,
- limiter les hauteurs de bâtiments pour favoriser l'insertion paysagère des constructions,
- imposer des clôtures constituées d'un grillage doublé d'une haie vive en raison des enjeux de sécurité liés à la proximité d'une voie routière à grande circulation ;

AVIS CONFORME

Au vu de l'ensemble des informations fournies par Tours Métropole Val de Loire, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente demande d'avis :

- **la déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine** au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- il n'est pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale par Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, Tours Métropole Val de Loire rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public par voie électronique.

L'avis est mis en ligne sur le site internet du portail de l'évaluation environnementale (<https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews>) et sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 mars 2026,

Pour la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,

son président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Peyrat', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Jérôme PEYRAT

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°CVL-2025-012986/KK AC PLU en date du 16 mars 2026

Déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours (37)

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

21/05/2026

N° E26000052 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 13/05/2026 et complétée le 18/05/2026, la lettre par laquelle le Président de Tours Métropole Val de Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet n°4 présentée par Tours Métropole Val de Loire emportant mise en compatibilité du plan local d'Urbanisme de la commune de CHAMBRAY-LÈS-TOURS en vue de la réalisation d'habitats adaptés à destination de la communauté des gens du voyage ;

Vu la décision en date du 1^{er} novembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Hugues ROL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Madame Nicole TAVARES est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la Tours Métropole Val de Loire, à Monsieur Hugues ROL et à Madame Nicole TAVARES.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE

République française



Département d'Indre-et-Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20260608-2RT008820162H1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026

Publication : 10/06/2026



ARRÊTÉ N° 2026_0088

Objet : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMBRAY-LES-TOURS

Pour le Président et par délégation la Vice-Présidente déléguée de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-54 à L.153-59, R.153-15 à 17, R.104-1 et R.423-57,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6 et L.123-9 à L.123-19,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2013 approuvant le PLU de Chambray-lès-Tours,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambray-lès-Tours en date du 7 juillet 2022 donnant un avis favorable à la prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour la création de 10 logements d'habitat adapté à destination des gens du voyage en lieu et place de l'actuelle aire d'accueil,

Vu le compte rendu de la séance du Conseil métropolitain du 14 novembre 2022 au cours de laquelle les conseillers métropolitains ont été informés du lancement de la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Chambray-lès-Tours,

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) en date du 16 mars 2026 confirmant l'absence de nécessité de soumettre à évaluation environnementale la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'Urbanisme de Chambray-lès-Tours,

Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 11 juin 2026 ayant donné lieu à un procès-verbal,

Vu la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 21 mai 2026 (n°E26000052/45) désignant Monsieur Hugues ROL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Nicole TAVARES, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu l'ensemble des pièces du projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours,

Vu l'élection en date du 9 avril 2026 de Monsieur Frédéric AUGIS en qualité de Président de la Métropole,

Vu la délibération n° C-26-04-09-05 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau,

Vu les élections en date du 9 avril 2026 de Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et membres du Bureau,

Vu l'arrêté n°A2026-34, portant délégation d'attributions à Mesdames et Messieurs les élus,

CONSIDERANT que le dossier de projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours doit être soumis à enquête publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chambray-lès-Tours pour une durée de **38 jours** à compter du **mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 jusqu'au vendredi 21 août 2026 à 12h00, clôture de l'enquête publique.**

D'un commun accord entre la Ville de Chambray-lès-Tours et Tours Métropole Val de Loire, le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chambray-lès-Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours sera approuvé par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Hugues ROL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Nicole TAVARES, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **du mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 jusqu'au vendredi 21 août 2026 à 12h00**, et mis à disposition pendant cette période :

- à la **mairie de Chambray-lès-Tours** : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h 00, et le mardi de 8h30 à 19h00 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Chambray-lès-Tours.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions, au plus tard le **vendredi 21 août 2026 à 12h00** :

- sur les registres d'enquête,
- par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

Monsieur le commissaire-enquêteur (enquête PLU)
Mairie de Chambray-lès-Tours
7 rue de la Mairie
BP 246
37172 Chambray-lès-Tours cedex

- par courriel à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr et seront insérées dans le registre d'enquête publique.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire- enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet communal dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

ARTICLE 4 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et l'avis de l'Autorité environnementale seront joints au dossier de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours et pourront donc être consultés dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Chambray-lès-Tours pour recevoir ses observations :

- **mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00,**
- **vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.**

ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire leurs observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Tours Métropole Val de Loire ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président Tours Métropole Val de Loire adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables au service urbanisme de la mairie de Chambray-lès-Tours pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **21 aout 2027 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Tours www.ville-chambray-les-tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la mairie de Chambray-lès-Tours.

ARTICLE 8 : MESURES D'INFORMATIONS ET DE PUBLICITÉ

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER

Des informations sur les dossiers peuvent être demandées à l'accueil de l'urbanisme de la Mairie de Chambray-lès-Tours, par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir à ses frais une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

ARTICLE 10 :

Madame la Vice-Présidente déléguée est autorisée à signer toutes les pièces afférentes au présent arrêté.

ARTICLE 11 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,
- Monsieur Hugues ROL, commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 : RECOURS

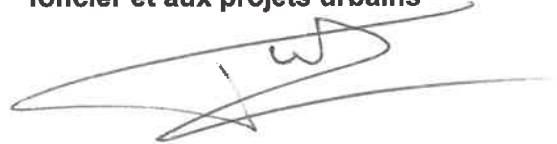
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 13 : EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le lundi 08 juin 2026

**Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme, au
foncier et aux projets urbains**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.

Valérie TUROT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



DÉCLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Par arrêté n°2026_0088 du 08 juin 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours. Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 38 jours,

**du mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 au
vendredi 21 août 2026 à 12h00**

aux jours et heures d'ouverture suivants : **lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h 00, et le mardi de 8h30 à 19h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 av. Marcel Dassault à TOURS) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Chambray-lès-Tours aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Hugues ROL, commissaire-enquêteur à la Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chambray-lès-Tours :

- **mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00,**
- **vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Chambray-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :

- ✉ aof@nr-communication.fr
- ☎ 02 47 60 62 70
- 📍 Service Annonces Légales – NR Communication 26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour diffuser ou consulter les annonces légales : jurislegales.com

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Par arrêté n°2026_0088 du 08 juin 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours**.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 38 jours, du **mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 au vendredi 21 août 2026 à 12h00**, période pendant laquelle chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants:lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h 00, et le mardi de 8h30 à 19h00.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Chambray-lès-Tours: www.ville-chambray-les-tours.fr et de la Métropole: www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Hugues ROL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chambray-lès-Tours :

- **mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00,**
- **vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Chambray-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

LT AGENCEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 €

Siège social : 8 impasse du 58 Rue George Sand
37000 TOURS
RCS TOURS 983 072 372

Suivant décisions de l'associé unique du 17/06/2026, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Pour avis, la présidence.

Die des sociétés

Maud FRAPPAT & Julie LAURILLOT

13 Ter rue du Godet - 37600 LOCHES

SCI DE LA TOUR CARREE, Société civile immobilière au capital de 153.000,00 €, siège social: GENILLE (37460), 1 rue du 11 novembre, immatriculée au Registre du commerce et sociétés de TOURS, SIREN 434 261 293.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2026, il a été constaté la démission d'office de Monsieur Philippe GRONDIN de ses fonctions de gérant par suite de son décès, survenu le 29 décembre 2025, et la nomination de Charline GRONDIN, demeurant à GENILLE (37460), 170 rue des Mésanges.

Pour avis
Me LAURILLOT

CERFRANCE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HEXA COURSES
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 20400euros
Siège de liquidation : 16, rue de Luynes
37540ST CYR SUR LOIRE
422 501 304 RCS TOURS

L'AGE réunie le 15/06/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation à effet au 31/12/2025, déchargé M. Jocelyn ONDET, demeurant 16 rue de Luynes 37540 SR CYR SUR LOIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de TOURS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

Dénomination : GIE MAGEO.
Forme : GIE en liquidation.
Capital social : 600 euros.
Siège social : 1 Avenue DU PROFESSEUR
ALEXANDRE MINKOWSKI, 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS.
82676188 RCS de Tours.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2026, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Didier DELAUAUD demeurant Le Mesnil, 35133 Romagne et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du RCS des TOURS.
Le liquidateur

AMEC CONSEILS
Expertise comptable

MODIFICATIONS MULTIPLES

PHARMACIE GIRAudeau
SARL au capital de 7622,45€
Siège : 222 rue Giraudeau 37000 TOURS
41617322 RCS TOURS

Par décisions du 19/06/2026, l'associé unique a décidé, à compter du même jour de :

- Transférer le siège au 15 passage Saint Pierre à TOURS (37000).
- Modifier la dénomination sociale qui devient : "NOISETTES".

Modifier l'objet social qui devient : "La Société a pour objet en France et à l'étranger : La gestion de ses placements financiers et de son patrimoine mobilier, notamment par l'acquisition, la détention, la mise en valeur, l'administration et la cession de tous biens mobiliers, titres, valeurs mobilières, parts sociales, obligations, actions, produits de placement collectif, instruments financiers ou tout support d'investissement, dans le cadre d'une gestion patrimoniale non réglementée ; La réalisation de tous investissements immobiliers, notamment par l'acquisition, la détention, la construction, la rénovation, la mise en valeur, l'administration, la location, la mise à disposition et la vente de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis ; Le conseil en énergies renouvelables, incluant audits, projets et optimisation énergétique ; La fourniture de services de conciergerie immobilière, incluant la gestion locative, l'entretien et la coordination de services pour biens immobiliers ; Toutes prestations de conseil, d'assistance et de formation aux entreprises et particuliers en gestion d'entreprise, stratégie, finance, numérique et administratif, notamment pour officines de pharmacie".

Transformer la Société en en SASU, sans création d'une personne morale nouvelle. M. Thierry BOILEAU, gérant, devient Président pour une durée illimitée.

Mention sera portée au RCS de Tours.

DÉMISSION DE LA GÉRANCE

SISA DU CASTELRENAUDAIS
SISA à capital variable au capital minimum de 150€.
Siège social: MSP EMILE ARON, 4 RUE DU FOUR BRÛLE, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.
85149719 RCS TOURS

Le 26/05/2026, l'Assemblée générale il a décidé d'acter la démission de Monsieur Philippe DUVAL, Gérant, à compter du 30/04/2026 et de ne pas procéder à son remplacement. Modification au RCS de TOURS. **Pour avis, la gérance.**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes

DENOMINATION : SOLAR HOME 37
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 395 rue des Entrepreneurs, 37210 VOUVRAY

OBJET :
Pose de films solaires et décoratifs bâtiments
Films anti effractions et anti graffiti
Films occultants Covering mobilier / revêtements adhésifs
Signalétique adhésive et vitrophaniee / Pose de ciels étoilés bâtiment

DUREE : 99 années
GERANCE :
Madame Manéa DOSLIN demeurant 15 rue de la Mairie, 37210 PARCAY MESLAY
Monsieur Nicolas MALAGA demeurant 15 rue de la Mairie, 37210 PARCAY MESLAY

IMMATRICULATION : au RCS de TOURS.

Pour avis

SJ PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE

Par acte ssp en date de 22/06/2026, il a été constitué une SASU

Dénomination :

Siège Social : 480 ROUTE DES OUCHES 37460 GENILLE
Capital : 1000 €
Objet social : Travaux de plomberie, chauffage et électricité, installation, entretien, dépannage , rénovation et toutes activités connexes.
Durée : 99 ans
Président : M. JACNEAU SYLVAIN 480 ROUTE DES OUCHES 37460 GENILLE
Immatriculation au RCS de TOURS

BATI 26 SCI au capital social de 100 Euros

Siège social : 26, rue de la Mairie 37520 La Riche
SIRET 50404158700018 Le 1er juin 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juin 2026 , Philippe Marin demeurant le 26 rue de la Mairie 37520 La Riche, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 26 rue de la Mairie 37 520 La Riche Mention sera faite au RCS de Tours.

Pour avis.

In Extenso

EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE OUEST
www.in-extenso.fr

LA MENUISERIE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 rue Georges Courteline
37000 TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURS du 9 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : LA MENUISERIE Siège : 77 rue Georges Courteline, 37000 TOURS Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : La location d'espaces d'accueil et de réception pour des événements professionnels de type : réunion, séminaire, formation, groupes de travail, réception professionnelle, vernissage, événements culturels ... (liste non exhaustive) ainsi que la production ou la revente de prestations associées à ces locations en marge des locations. L'organisation et la commercialisation d'événements professionnels ou publics pour le compte de tiers ou en nom propre, dans les mêmes conditions que citées précédemment. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Aymon WESTPHAL, demeurant 2 rue du Petit Bonheur, 37400 AMBOISE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS. **POUR AVIS** Le Président

SCI TRAN BA

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2026, l'associée unique de la SCI TRAN BA, société civile immobilière au capital de 300 €, dont le siège social est 10 rue du Cygne, 37000 TOURS, RCS TOURS 491 957 437, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2026 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Madame TRAN Ba Nhu Phi, demeurant 107 boulevard Heurteloup, 37000 TOURS, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, effectuer l'actif et acquiescer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 107 boulevard Heurteloup, 37000 TOURS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur

Le saviez-vous ?

Comptes annuels

➔ **Délai de publication**
Dans les 45 jours qui suivent l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes

➔ **Mentions obligatoires**
- Comptes annuels approuvés revêtus de l'attestation des commissaires aux comptes (le cas échéant)
- Décision d'affectation des résultats

Un avis mentionnant la publication dans un journal d'annonces légales doit en outre être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

Annonces
LÉGALES
&
OFFICIELLES
Un service dédié à la publication de vos annonces

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/06/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ATELIER BLEROIS

Objet social : - L'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le négoce de tous véhicules automobiles neufs et d'occasion ; - L'entretien, la réparation, la mécanique, la carrosserie, la tôlerie, la peinture et la rénovation de tous véhicules automobiles ; - L'exploitation, la gestion, la distribution et le négoce de carburants, lubrifiants, produits énergétiques et produits accessoires destinés aux véhicules, sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises ; - L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et le négoce de pièces détachées, accessoires, pneumatiques, équipements et produits destinés aux véhicules automobiles ; - La location de courte, moyenne et longue durée de tous véhicules terrestres à moteur, avec ou sans option d'achat, dans le respect dela réglementation en vigueur ; - La préparation esthétique, le nettoyage, le lustrage, le polissage de véhicules automobiles

Siège social : 71 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 37150 Bléré.
Capital : 10000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GOGLU DAVID, demeurant 20 BIS CHEMIN DU HAUT DE COUDRAY 41400 Thenay
Immatriculation au RCS de Tours

L.T.D.Y

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue de la Lodière,
37300 JOUE LES TOURS
479 724 551 RCS TOURS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 22 juin 2026 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 22 juin 2026, aux activités :

- L'importation et l'exportation de véhicules neufs et d'occasion ;
- L'entretien, la maintenance, la réparation mécanique, électrique et électronique de tous types de véhicules ;
- Les travaux de carrosserie, de peinture, de remise en état et de rénovation de véhicules ;
- Le dépannage, le remorquage et l'assistance de tous types de véhicules

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention :
Location sans chauffeur de tous types de véhicules - négociant automobiles

Nouvelle mention :

- La location sans chauffeur de tous types de véhicules terrestres à moteur ;
- L'achat, la vente, le négoce, l'importation et l'exportation de véhicules neufs et d'occasion ;
- L'entretien, la maintenance, la réparation mécanique, électrique et électronique de tous types de véhicules ;
- Les travaux de carrosserie, de peinture, de remise en état et de rénovation de véhicules ;
- Le dépannage, le remorquage et l'assistance de tous types de véhicules

Mention sera faite au RCS de TOURS

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :

✉ aof@nr-communication.fr
☎ 02 47 60 62 70

📍 Service Annonces Légales - NR Communication
26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour découvrir l'ensemble des services :
Pro-legales.com

Pour diffuser ou consulter les annonces légales :
jurislegales.com

Pour accéder aux marchés publics :
pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Par arrêté n°2026_0088 du 08 juin 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 38 jours, du mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 au vendredi 21 août 2026 à 12h00, période pendant laquelle chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h00, et le mardi de 8h30 à 19h00.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Hugues ROL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : gp.plu.chambray@tours-metropole.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chambray-lès-Tours :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00,

- mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00,

- vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Chambray-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

Vie de sociétés

Y&M SECURITAS

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 1 place du cardinal Jean Balue, apt 320 37000 TOURS
RCS TOURS 935 144 535

L'assemblée générale extraordinaire du 26/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/06/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur TEBIB Rabah, demeurant 1 place du cardinal Jean Balue, apt 320, 37000 TOURS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce TOURS.

Rabah TEBIB

Avis administratifs

Rapport annuel 2025 d'information du public relatif aux installations nucléaires de base n°107, 132, 133, 153, 161, 99 et 94 exploitées par EDF

Conformément à l'article L. 125-15 du code de l'environnement, « tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

1° Les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et inconvénients que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 ;

2° Les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L. 591-5, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;

3° La nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;

4° La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux. »

En application de l'article L. 125-16 du code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2025, relatif aux installations nucléaires n°107, 132, 133, 153, 161, 99 et 94 exploitées par EDF, est disponible auprès de la mission communication de la centrale de Chinon - BP 80 - 37420 AVOINE par mail : chinon-communication@edf.fr



Entrepreneurs,
créateurs
d'entreprise,
publiez votre
annonce légale
en toute
**SIMPLICITÉ,
SÉCURITÉ.**

**PUBLICATIONS
EN FRANCE
MÉTROPOLITAINE
ET OUTRE-MER.**

Démarche **SIMPLIFIÉE,
SÉCURISÉE** et aux
TARIFS RÉGLEMENTÉS

Paiement en ligne
100% SÉCURISÉ

**ATTESTATION
DE PUBLICATION**
immédiate et gratuite

Jurislegales
PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES

NOUS CONTACTER

☎ 02 47 60 62 70

✉ contact@jurislegales.com



Un site du groupe

la Nouvelle
République
VousNousEnsemble

la Nouvelle
République

PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE

Centre Presse

Tarifs applicables à partir du 20 mai 2026

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 30 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

**Bonnes affaires - Emploi (offre)
Rencontres - Immobilier - Villégiature
Auto Moto Utilitaire**

Parution dans le Journal **semaine** et **samedi**

**Emploi
(demande)**

Tarifs en € TTC	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.
3 semaines	☐ 18€	☐ 43€20	☐ 72€
4 semaines	☐ 24€	☐ 57€60	☐ 96€

1 dépt.
☐ 9€
☐ 12€

Immobilier Diffusez gratuitement votre annonce immobilière sur dansnosvilles.fr Dans nos villes

Vente d'animaux Parution **mardi** et **samedi**

(SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats

Tarifs en € HT	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.
1 semaine	☐ 12€	☐ 28€80	☐ 48€
3 semaines	☐ 24€	☐ 57€60	☐ 96€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options Tarifs en € TTC

Photo	☐ 15€
Signe distinctif X ou gras	☐ 4€50
Frais de domiciliation (Obligatoire pour les annonces rencontres)	☐ 12€

Cochez les 3 départements de votre choix :

☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées

Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)

Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication

Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier
NR Communication
Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228
37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillères
Du lundi au vendredi 9h-12h

0 800 19 03 60

**Service & appel
gratuits**

Réservé aux particuliers

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont enregistrées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans en avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :
- par mail : dpo.groupe@nrc.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service DPO, 232, avenue de Grammont, 37048 TOURS Cedex 1.

la Nouvelle
République
Centre Presse

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales
et avis de marchés publics
dans la NR, NR Dimanche, NR.fr
ou toutes autres presses habilitées :

- ☎ 06/nr-communication.fr
- ☎ 02 47 60 62 70
- 📍 Service Annonces Légales – NR Communication
26, rue Alfred de Musset – 37000 Tours

Pour diffuser ou consulter les annonces légales :
jurslegales.com

Vie des sociétés



ESCAPE KAZOKU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 avenue du Colonel Jacques Soufflet - 37150 LA CROIX EN
TOURNAINE
Siège de liquidation : 6 bis le Plessis - 37150 LUZILLÉ
917 460 206 RCS TOURS

Aux termes d'une décision signée électroniquement en date du 8 juillet 2026 à LUZILLÉ, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Julien VANNIER, demeurant 6 bis le Plessis 37150 LUZILLÉ, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 mars 2026. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TOURS de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

ORTHO-DYNAMIC

Société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de transformation en société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 12, rue Jean-François Cal 73000 NORT
939 539 896 RCS NORT

Par décision du 1er juillet 2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du 1er juillet 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000,00 euros, divisé en 10 parts sociales de 100,00 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Présidente : Madame Marie EBOZE YOGA, demeurant 64, rue du Château Muiset, 79180 CHAURAY Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle, la Société est gérée par Madame Marie EBOZE YOGA,
Associée Unique.
POUR AVIS



BERTON CONCEPT

EURL en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 19 MOISSON 37120 BRAVE SOUS FAYE
RCS de TOURS n°528 015 365

En date du 18/06/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BERTON Damien, demeurant 19 MOISSON 37120 BRAVE SOUS FAYE de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2026. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOURS.

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN
COMMUN DE LA ROULERESSE

Société civile
Au capital de 320 000 €
Siège social : Lieu-dit La Rouleresse 86340 VERNON
SIREN 799 326 939 RCS POITIERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2026, la collectivité des associés a décidé et constaté que M. Pascal AUBINEAU met fin à ses fonctions de gérant. Sont désormais gérants M. Victor AUBINEAU et M. Romain AUBINEAU, demeurant La Rouleresse 86340 VERNON. Cette décision prend effet au 01/07/2026. Pour avis et mention. Les Gérants



DISSOLUTION

DU PETIT MOULIN
Société à responsabilité limitée au capital social de 3000 Euros

Siège social : La Bidauderie 36100 SAINTE-FAUSTE
RCS CHATEAUROUX N°797 915 279
Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2026, avec effets en date du même jour, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société. M. Aurélien SEGELLE, demeurant La Bidauderie 36100 SAINTE-FAUSTE, a décidé d'exercer les fonctions de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Mention sera faite au RCS de CHATEAUROUX
Pour avis, Le Liquidateur.

SAFE HOSPITALITY
Société par actions simplifiée
au capital de 2000 euros
Siège social : 43 rue René Despoux, 37700ST PIERRE
DES CORPS
921 803 615 RCS TOURS
L'AGE du 30/06/2026 a décidé de transférer le siège social du 43 rue René Despoux, 37700ST PIERRE DES CORPS au 3 rue du Pont de l'Arche 37550 ST AVERTIN à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS la Présidente

CERFRANCE VAL DE LOIRE

8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

DISSOLUTION ANTICIPEE

MVD PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000euros
Siège social : 42 route de la Mamière
41120CORMERAY
939 308 847 RCS BLOIS

Aux termes d'une décision en date du 09/07/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yohan DENIS FERREIRA, demeurant 42, route de la Mamière 41120 CORMERAY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 42, route de la Mamière 41120 CORMERAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BLOIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

Par acte ssp en date de 03/07/2026, il a été constitué une
SCI
Dénomination :
VILLO
Siège Social : 2A VALLEE DE LA COUDRE 37400
LUSSAULT SUR LOIRE
Capital : 1000 €
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérance : M. COULANGE THOMAS 2A VALLEE DE LA COUDRE 37400 LUSSAULT SUR LOIRE et M. UZLAS HALIL 25 BLD DU MARECHAL JUIN 37100 TOURS
Cession de parts sociales : libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de TOURS



LA FLEUR DE SEL

Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 allée Georges Courteline - 37320 ESVRES
Siège de liquidation : 3 allée Georges Courteline - 37320 ESVRES
840 613 293 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 06/07/2026, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain PETITOT, demeurant 3 allée Georges Courteline, 37320 ESVRES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 30/06/2026.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AXIONCOM
Société par actions simplifiée
au capital de 2300euros porté à 104 880euros
Siège social : 101 Bis Avenue de Tours37400AMBOISE
795 275 460 RCS TOURS

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2026, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 102 580euros par augmentation de la valeur nominale de 10 euros à 456 euros pour le porter à 104 880 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à deux mille trois cents euros (2300euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent-quatre-mille huit cent quatre-vingt-euros (104 880euros).
POUR AVIS la Présidente

Par acte ssp en date de 06/07/2026, il a été constitué une
SASU
Dénomination :
K'F36 FOOD
Siège Social : 11 RUE SAINT LUC 36000 CHATEAUROUX
Capital : 500 €
Objet social : RESTAURATION DE TYPE RAPIDE SUR PLACE A EMPORTER OU EN LIVRAISON SANS VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES
Durée : 99 ans
Président : M. ABOU EL MAHASSINE NAIL 3 RUE HONORE DE BALZAC 60000 BEAUVAIS
Immatriculation au RCS de CHATEAUROUX

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ZEN Invest Immo
FORME : Société civile
CAPITAL : 503 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 rue de la Picardière, 79410 SAINT-GEAIS

OBJET : Acquisition, vente, prise à bail ou à crédit-bail de tous immeubles et terrains, administration et exploitation par location ou autrement desdits terrains et immeubles, entretien et éventuellement aménagement de ces biens, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles, au moyen de vente, échange ou apport en société, activités des sociétés holding.
DURÉE : 99 années
GERANCE : M. Nicolas GOURGON, demeurant 25 rue de la Picardière, 79410 SAINT-GEAIS.
APPORTS EN NATURE : 502 500 €
APPORTS EN NUMERAIRE : 500 €
CESSION DE PARTS : agrément des associés représentant les ¾ des voix, pour toutes cessions
Pour avis,

AXIONCOM CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 2000 euros
Siège social : 101 Bis Avenue de Tours, 37400AMBOISE
848 727 962 RCS TOURS
L'AGE du 30/06/2026 a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, détention, gestion, administration et exploitation de tous biens immobiliers et droits immobiliers, par tout moyen et sous toute forme ; location et mise à disposition de tous biens immobiliers, à titre onéreux ou gratuit, au profit de toute société, filiale, société sœur ou entité liée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS la Présidente



Avis de Constitution

EC INVEST & TP
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2000,00 euros
Siège social - Siège social : 4, La Bodinière, 37460NOUANS LES FONTAINES

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte SSP signé électroniquement le 02/07/2026 à effet du 02/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société par actions simplifiée ;
- **Dénomination** : EC INVEST & TP ;
- **Siège social** : 4, La Bodinière, 37460 NOUANS LES FONTAINES ;
- **Objet social** : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autrement, et la vente de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis. L'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens. Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société. L'acquisition, la souscription, la gestion d'un portefeuille de participation et de valeurs mobilières, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle, dans toutes entreprises ou sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres. La fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire. La réalisation d'opérations de trésorerie, de crédit (telles que prêt, avance en compte-courant, cautionnement) avec les sociétés liées ;
- **Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCSde TOURS ;
- **Capital** : 2000,00€
- **Gérance** : M. Emilien CLÉMENT, demeurant4, la Bodinière 37460 NOUANS LES FONTAINES.

Pour avis, Le Président.



CERFRANCE VAL DE LOIRE

8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

MODIFICATIONS MULTIPLES

«TERRES DU PLESSIS»
Exploitation Agricole à responsabilité limitée
Au capital social de 7500,00 euros
Siège social : 1 chemin du Plessis
41360EPUISAY

999 915 382 RCS BLOIS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions en date du 06/07/2026 à effet du 02/07/2026, les associés ont décidé :
1°) d'augmenter le capital social de 115.000,00 €, le passant de 7.500,00 € à 122.500,00 € ;
2°) d'accepter la démission de Madame Laura BRICHON de ses fonctions de gérante,
3°) de nommer Monsieur Dorian BONHOMME, demeurant à EPUISAY (41360) 1 chemin du Plessis, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée,

4°) transformer la société en Société Civile d'Exploitation Agricole aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : TERRES DU PLESSIS
Siège social : 1 chemin du Plessis 41360 EPUISAY
Objet : L'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime; notamment pour objet l'exploitation principale d'une activité de polyculture et d'élevage, l'exercice d'une activité apicole, ainsi que l'exploitation de gîtes ruraux et/ou d'un camping à la ferme, l'exploitation une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radioactive du soleil, en vue de la vente d'électricité; en cas d'activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.

Capital social : 122.500,00 euros
Durée : 99 ans
Gérs : Monsieur Dorian BONHOMME, demeurant 1 chemin du Plessis 41360 EPUISAY.
Pour avis, la gérance.

ACTIMUM CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 500000euros
porté à 1 000 000euros
Siège social : 101 Bis Avenue de Tours, 37400AMBOISE
429 008 048 RCS TOURS
Par décision du 30/06/2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 500 000euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 500000euros
Nouvelle mention : Capital social : 1 000 000euros
Pour avis la Gérance



Parc d'Estér, 9 Allée Loewy 87068 LIMOGES

SCI FLAVIGNY

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 17 Place de la Victoire - 86500 MONTMORILLON
491 382 339 RCS POITIERS

L'AGE 08/07/2026 a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social de MONTMORILLON (86500) – 17 Place de la Victoire à MATHA (17160) – 7 rue de Chantemerle. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les dépôts seront effectués au RCS de POITIERS et de SAINTES.

TLA Dissolution

TLA, Sarl, au capital de 10.000 euros ; Siège : 13 la COUTURE 36370 SAINT-HILAIRE sur BENAIZE ; SIREN 900 285 628 RCS de CHATEAUROUX. Par décision extraordinaire du 30/12/2025, l'assemblée a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2025 et sa mise en liquidation. Madame Agnès AULIN, demeurant 13 la COUTURE 36370 SAINT-HILAIRE sur BENAIZE, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 13 la COUTURE 36370 SAINT-HILAIRE sur BENAIZE. Mention sera faite au RCS de CHATEAUROUX. Pour avis,

AVIS

ADALYA KEBAB SAS au capital de 1000 €; Siège social: 16 rue Bertrand – 36000 CHATEAUROUX; 880002415 RCS CHATEAUROUX. Par décision du 31/12/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. TUFAN dt à CHATEAUROUX (36000), 2 allée des Tilleuls exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à CHATEAUROUX (36000), 16 rue Bertrand. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.



Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
DE DÉCLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANTMISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Par arrêté n°2026_0088 du08 juin 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroule à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 38 jours, du mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 au vendredi 21 août 2026 à 12h00, période pendant laquelle chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants:lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 17h 00, et le mardi de 8h30 à 19h00.

Un dossier identique et un registre d'enquête sont déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier est également consultable sur les sites internet de la ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours. Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Hugues ROL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse suivante : Chambray-lès-Tours : - mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00, - mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00, - vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Chambray-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

Divers

Me Audrey SYLVAIN - Notaire

17 RUE DE LA REPUBLIQUE
36300 LE BLANC

Aménagement de régime
matrimonial

M. Cédric Jean-François Michel LOCQUENEUX, rédacteur en chef, né à NOYON (60400), le 24/10/1979 et Mme Elise Aurora Marie DRIENCOURT, créatrice couture, née à COMPIEGNE (60200), le 31/03/1982, demeurant ensemble à CHAON (41600), 29 rue de Lamotte Beuvron, mariés à la Mairie de GIRAUMONT (60150), le 17/06/2006, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial afin d'y ajouter une faculté de préciput en cas de décès.

L'acte a été reçu par Me SYLVAIN, notaire à LE BLANC, le 16/07/2026.

Les oppositions seront reçues en étude de Me SYLVAIN, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

AUTOMOBILE

VÉHICULE DE LOISIRS



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT. Se déplace 7j/7. Paiement sécurisé. 06.59.50.45.26

Camping-car Mc-Louis, Evic 79G, intégral, année 2018, 26400 KM, 5500 kg, permis B, attelage, porte-vélos, 4 places, 2L140, télé, caméra recul, RA5, très beau, peu servi, 6 850 000 euros. Tél. 06.15.64.08.47

Camping-car Challenger Sirius 3018 Intégral, 48000 KM, année 2014, lit central, parabole, télé, caméra, store, four, porte-vélos, pneus neufs, courroie distribution, 40000 euros. Tél. 06.71.06.85.37

BERLINE



Clio IV, 0.9 Tce, 90 CH, 5 CV, Energy Dynamique Eco2, 2013, essence, manuelle, 5 places, blanche finition rouge, CO2 B (105g/km), 136000 KM, climatisation, bluetooth, GPS, écran tactile, vitres AR teintées, clignotants led sur rétroviseurs, BEG, CT 06/28, factures, 6790 euros. Tél. 07.50.09.42.40 ou noahcontact@icloud.com

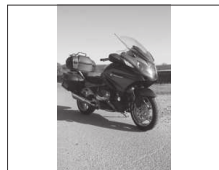
Vend cause double emploi, 208 hybride, essence, 10/2025, gris bleu, 1500 KM, toutes options, garantie, 22000 euros à débattre. 06.56.82.43.41

Vend Opel Vectra Elegance, 1L9 CDTI, année 2004, 195000 KM, CT OK, 1600 euros à débattre. 06.67.42.03.96

Vend Opel Corsa, année 2001, 200000 KM, réparation 3000 €, factures à l'appui, non roulante, ne démarre pas, en l'état prix à débattre. 06.64.58.20.48

MOTO

X Vend pour pièces : moto Jinlun rouge, année 2008, 6500 KM, bon état général, 400 euros, rétros et batterie en+ gratuits ; + scooter Peugeot blanc, 125 cm³, 19000 KM, très bon état, année 2011, 1200 euros. Tél. 06.65.04.55.88



Moto BMW R1250 RT Exclusive, 12/2020, 36000 KM, entretien à jour, pack Confort + Touring + Dynamic, toutes options, excellent état, 16000 euros. Tél. 06.08.95.48.85

DIVERS

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

LUDOSPACE

X Cause maladie, vend Berlingo Citroën, HDI, modèle Shine, 07/2019, 100000 KM, révision Citroën récente, toute équipée, non fumeur, 11000 euros à débattre. 06.89.31.14.83

4X4 / SUV

2008 Allure, 1ère main, 8200 KM, entretien garage, 14500 euros. Tél. 06.60.88.68.29

ANNONCES LÉGALES

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :

● aof@nr-communication.fr
● 02 47 60 62 70

● Service Annonces Légales - NR Communication
26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour découvrir l'ensemble des services :
Pro-legales.com

Pour diffuser ou consulter les annonces légales :
Jurislegales.com

Pour accéder aux marchés publics :
pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°4 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Par arrêté n°2026.0088 du 08 juin 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Hugues ROL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur suppléant. L'enquête se déroule à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 38 jours, du mercredi 15 juillet 2026 à 9h00 au vendredi 21 août 2026 à 12h00, période pendant laquelle chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h00, et le mardi de 8h30 à 19h00.

Un dossier identique et un registre d'enquête sont déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier est également consultable sur les sites internet de la ville de Chambray-lès-Tours : www.ville-chambray-les-tours.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr. De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Hugues ROL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chambray-lès-Tours :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00,
- mardi 4 août 2026 de 16h00 à 19h00,
- vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Chambray-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 48 45 50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

MARCHÉS PUBLICS SUP À 90 000€



Conseil départemental d'Indre-et-Loire

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mme la Présidente du Conseil départemental - Place de la Préfecture - 37927 Tours - 9 - Tél. 02.47.31.42.72.

SIRET : 22370001400010

Référence acheteur : F2026_0039

L'avis implique un marché public.

Objet : aménagement des abords du Prieuré Saint-Cosme.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.

Lot n° 1 : TERRASSEMENTS, VRD, OUVRAGES

Lot n° 2 : PLANTATIONS, MOBILIER

Lot n° 3 : OUVRAGES BOIS

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 60% valeur technique ; 40% prix.

Dépôt dématérialisé : activé.

Remise des offres : 4 septembre 2026 à 16 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 17 juillet 2026.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.touraine.fr>



Val Touraine Habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Frank NICOL - Directeur général - 7, rue de la Milletière - 37080 TOURS - 2 - Tél. 02.47.87.15.15.

SIRET : 78159824800032

Référence acheteur : FS 2026 010

L'avis implique un marché public.

Objet : assurance complémentaire frais de santé et prévoyance pour le personnel de VAL TOURAIN HABITAT (2027 - 2031).

Procédure : procédure ouverte.

Forme du marché : division en lots : oui.

Lot n° 1 : Marché d'assurances complémentaire santé

Lot n° 2 : Marché d'assurances prévoyance

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : activé

Remise des offres : 17 septembre 2026 à 20 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 17 juillet 2026.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valtourainehabitat.fr/espace-professionnel-1>

MARCHÉS PUBLICS INF À 90 000€



Communauté de Communes
Gatine-Racan

AVIS DE PUBLICITÉ

M. Philippe CAPON - Président - 6, rue le Chêne-Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - Mèl : marches@gatine-racan.fr - Web : nr.aws-achat.info - Téléphone : 02.47.29.81.00 - Fax : 02.47.29.81.04.

SIRET : 20007323700014

Groupement de commandes : non.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Durée : 40 mois.

Objet : marché de prestations intellectuelles - Accompagnement à la conclusion d'un pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Gatine-Racan (CCGR).

Référence acheteur : 2026PACTEFINAN

Type de marché : services.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : accord-cadre

Lieu d'exécution : 6, rue le Chêne-Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER.

Durée : 40 mois.

Description : l'accord-cadre a pour objet la sélection d'un cabinet conseil spécialisé en finances publiques locales et en ingénierie financière chargé :

- Développer un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes Gatine-Racan et ses 19 communes membres, valable sur la période 2026-2032 ;
- Accompagner l'EPCI dans la mise en œuvre du pacte, son suivi et le cas échéant son réajustement à mi-mandat.

Il s'agit d'un marché mixte, de prestations intellectuelles, conclu avec un opérateur économique, et comportant :

- Pour partie un accord cadre à bons de commandes fixant toutes les spécifications contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes dans les conditions prévues aux articles R2162-2 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique ;
- Pour partie un accord-cadre qui ne fixe pas toutes les spécifications contractuelles et donnera lieu (ou pas) à un marché subséquent, dans les conditions prévues aux articles R2162-2 et R2162-7 à R2162-12 du CCP.

Classification CPV : principale 79412000 services de conseil en gestion financière.

Forme de la procédure : prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : non.

Conditions de participation.

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : Tél. 02.47.29.40.18 - marches@gatine-racan.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Dépôt dématérialisé : activé.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Remise des offres : 31 août 2026 à 12 h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Renseignements complémentaires : l'acheteur impose une PSE qu'il se réserve le droit de retenir ou non. Il s'agit de la cotation ANAFI des collectivités EPCI et communes (Cf. article 4.1.1 du CCTP). Le candidat remet en plus de l'offre de base, une offre au titre de la PSE. A défaut, l'offre est irrégulière et sera rejetée.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent poser des questions relatives à cette consultation sur la plateforme dématérialisée www.pro-marchespublics.com au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Les demandes de renseignements adressées par un autre canal que le profil d'acheteur ne seront pas traitées.

Envoi à la publication le : 17 juillet 2026.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://nr.aws-achat.info>

Le canard des
bons moments

Sorties, loisirs, sports...



la Nouvelle
République
VousNousEnsemble